



Les Genevez, le 7 février 2020

## AVIS OFFICIEL

### Rappel : Assemblée bourgeoise du 27 janvier 2020, à 20.00 heures, salle communale

### Rappel : Assemblée communale ordinaire du 27 janvier 2020, à 20.30 heures, salle communale

Le détail du budget de fonctionnement 2020 figure au verso et peut être consulté au secrétariat communal. Il boucle avec un excédent de charges de Fr. 20'008.-. La quotité d'impôt reste inchangée, à 1.95.

Le passage au nouveau plan comptable MCH2 ne permet plus de présenter une comparaison avec les comptes des années précédentes. En effet, d'une part les rubriques ne sont plus les mêmes et d'autre part, des tâches ont été ventilées de manière différente par rapport aux autres années.

Il est toutefois à relever une similitude avec les résultats totaux des budgets 2019 et 2020, à savoir :

Budget 2019		Budget 2020	
Charges	Produits	Charges	Produits
2'975'950.00	2'979'950.00	2'981'358.00	2'961'350.00
<b>4'000.00</b>			<b>20'008.00</b>

Les deux années à venir modifieront également le bilan de la commune, compte tenu des nouvelles directives à respecter suite à l'introduction du nouveau plan comptable MCH2.

Le Conseil communal



## Récapitulation du budget de fonctionnement 2020

		Budget 2020	
		Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	257 850.00	28 800.00
1	ORDRE - SECURITE PUBLIQUE - DEFENSE	93 100.00	85 000.00
2	FORMATION	749 655.00	67 900.00
3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS	230 200.00	112 000.00
4	SANTE	1 900.00	0.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	402 578.00	5 900.00
6	TRAFICE - TRANSPORTS	319 575.00	188 100.00
7	ENVIRONNEMENT (EAUX - DECHETS)	395 900.00	394 700.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE (AGRICULTURE - FORET)	407 900.00	413 300.00
9	FINANCES - IMPOTS	122 700.00	1 665 650.00
Totaux de fonctionnement		2 981 358.00	2 961 350.00
Excédents charges			-20 008.00